



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

Présents : P. AZA-VALLINA, I. BARTHE, J. BOUISSON, G. BOUISSON, M. CLUZEL, C. COURTENS, D. DOUARCHE, A. ESCURET, R. LORIVAL, M. MURIOT, C. TARRAGA.

Excusé : J. MAJRI, D. MASSOL.

Secrétaire de séance : R. LORIVAL

Début de la séance : 18h05

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12/05/2025

G. BOUISSON indique qu'il s'abstiendra, sa prise de parole relative au Manifeste pour la chasse n'étant pas relatée dans le procès-verbal.

Vote : Pour 8, Abstention 1

18h07 Arrivée M. CLUZEL

2. ATTRIBUTION LOT N°1 MAPA TRAVAUX ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est prévu sur l'exercice 2025 la requalification de la Base de Plein Air communale par la création d'un accueil collectif de mineurs et qu'un avis d'appel public à la concurrence sous la forme d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée) a été publié le 31 mars 2025 sur la plateforme e-marchés publics et relayé sur le site du BOAMP. Par délibération 2025-034 du 12/05/2025, le conseil municipal a attribué les lots 2, 3, 4, 5, 6 et ajourné l'attribution du lot N°1 (menuiseries extérieures et intérieures) car, après revérification auprès d'un bureau de contrôle de l'obligation d'avoir du vitrage feuilleté sur les deux faces des menuiseries, il a été demandé aux entreprises de revoir leur offre. Par ailleurs, pour satisfaire aux normes PMR, il a été demandé aux entreprises que toutes les portes d'entrée soient chiffrées en aluminium.

C. COURTENS présente les deux offres reçues, Ferronnerie de l'Orb et HM Menuiseries et propose de retenir l'entreprise Ferronnerie de l'Orb, la moins disante, pour un montant HT de 31 440.34 €.

Vote : Unanimité (10)

18h10 Arrivée D. DOUARCHE

3. DELIBERATION AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CENTRE DU VILLAGE

Madame le Maire explique que la société KENY, par son gérant, M. Clément VEYRE a sollicité le renouvellement d'une occupation du domaine public à compter du 1er juin jusqu'au 30 septembre 2025 pour la mise en place d'une terrasse, place du Platane. Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT) et de fixer la redevance d'occupation du domaine public du 01/06 au 30/09/2025. Mme le Maire invite le conseil municipal à délibérer. Les élus conviennent d'une redevance pour 2025 de 200 € par mois.

Vote : Pour Unanimité (11)

4. RENOUELEMENT CONTRAT SACPA

Il convient de renouveler le contrat avec le groupe SACPA, l'actuel arrivant à échéance le 30/06/2025.

Le marché proposé est conclu pour la période du 01 juillet 2025 au 30 juin 2026. Il pourra être reconduit tacitement 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. Le tarif est basé sur un forfait annuel calculé en fonction de population totale de référence (INSEE au 01/01/2025) de 688 hab. Le montant annuel global € HT est de : 1210,52 €

Ce tarif comprend la capture, la prise en charge des animaux errants blessés et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique, le transport des animaux et la gestion de la fourrière animale.

Mme le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

Vote : Pour Unanimité (11)

5. JURY D'ASSISES 2026

La personne tirée au sort sur la liste électorale est le n° 508. La commune faisant partie d'un regroupement, le nom de cette personne sera transmis à la commune chef-lieu de canton, Saint Pons de Thomières, qui procédera également à un tirage au sort.



6. QUESTIONS DIVERSES

- P. AZA-VALLINA souligne que le container verre rue Sausselle n'est toujours pas en place, C. COURTENS indique qu'il va relancer la communauté de communes.

- Madame le Maire informe des suites de l'accident dont la résultante a été la démolition de l'abribus au-dessus de la caserne des pompiers. Si l'assurance prend en charge le remplacement de celui-ci, l'Agence Technique demande à ce qu'il soit décalé au minimum à 4 mètres de la limite de la chaussée.

- G. BOUISSON rappelle qu'à l'issue du conseil municipal du 12/05/2025, il avait évoqué le contenu du Manifeste pour la chasse et informé du rassemblement le 17 mai, à 12 h, devant les mairies. Il ajoute que le Maire n'a pas confirmé sa présence. Il précise que 50 chasseurs environ se sont réunis et regrette que Mons la Trivalle soit une des seules communes du secteur où le maire n'était pas présent. G. BOUISSON souligne qu'il s'est présenté à l'élection municipale de 2020 pour représenter l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) et le Foyer Rural. Il fait part aux élus, de sa décision de démissionner du conseil municipal, en concertation avec les chasseurs.
Madame le Maire lui répond qu'elle n'est pas opposée à la chasse qui permet la régulation d'espèces telles que le sanglier, qu'il n'est pas acceptable non plus que les chasseurs paient les dégâts causés par le gros gibier sur les cultures mais qu'en revanche, elle ne cautionne pas la revendication de légitimer toutes les formes de chasse ainsi que la demande de suppression des moratoires européens protégeant certains migrateurs. Elle ajoute qu'elle n'est pas favorable à ce que les fédérations de chasse puissent « animer » une police rurale de proximité.
C. TARRAGA conteste la revendication de réduire les populations de loups. C. COURTENS critique la demande de maintien du piégeage et du déterrage, par exemple des renards, au nom du respect de la biodiversité.
G. BOUISSON maintient sa position à l'issue de la discussion et confirme son intention de démissionner du conseil municipal.

Fin de la séance : 19h11

Le secrétaire de séance :

R. LORIVAL

Le Maire :

Arielle ESCURET